

**PAR COURRIEL**

Montréal, le 1<sup>er</sup> juin 2017

**Objet : Accusé de réception et réponse – Demande d'accès N/D 1390543**

Chère consœur,

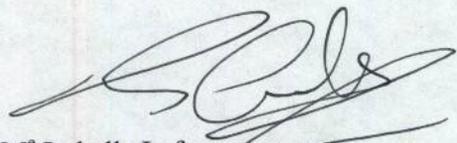
Par la présente, nous vous informons que nous avons bien reçu par courriel, en date du 29 mai 2017, votre demande d'accès datée du même jour, laquelle vise à obtenir copie de la décision suivante rendue par le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec :

- *Levasseur c. Montréal (Ville de)*, B.R.E.F. no. M95-0476, 1995-03-02, Me Charles Gosselin

Après analyse, nous vous informons que nous vous donnons accès au document visé par votre demande, dont copie est jointe à la présente.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'accès à l'information,



M<sup>e</sup> Isabelle Lafrance, avocate

p.j. Décision rendue par le Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec portant le numéro M95-0476

c.c. Hélène Cadieux, Directrice des services aux usagers et aux partenaires, BAnQ